



# NOTICE D'ENTRETIEN DE VOTRE MAISON

*SARL CMCD CLAIRE DEMEURE 3 TER RUE CONDORCET 33150 CENON. 05.57.77.89.88*



*Claire Demeure*

## Sommaire :

- Tous les 3 mois, 6 mois jusqu'à 1 an - page 3 à 5
- Tous les 2 ans, 4 ans, 5 et 10 ans - page 6
- La toiture et le ravalement - page 7
- Carrelage - Plinthes - Sols plastiques - Plomberie - page 8
- Eau chaude électrique - page 9
- Installation électrique - page 10
- Condensation - page 11
- Quelles sont vos garanties? - page 12 à 14.
- Fissures et garanties - page 15 à 16
- Formalités et Conseils - page 17 à 21
- Economiser l'eau - page 22
- Réduire sa facture de chauffage et sa consommation électrique - page 23 à 24.

- Au printemps et à l'Automne, nettoyer les gouttières et les noues.
- Avant l'hiver : faire faire la vérification annuelle par un professionnel, faire ramoner la cheminée ou entretien du poêle. Isoler le compteur d'eau du gel ainsi que le robinet extérieur.

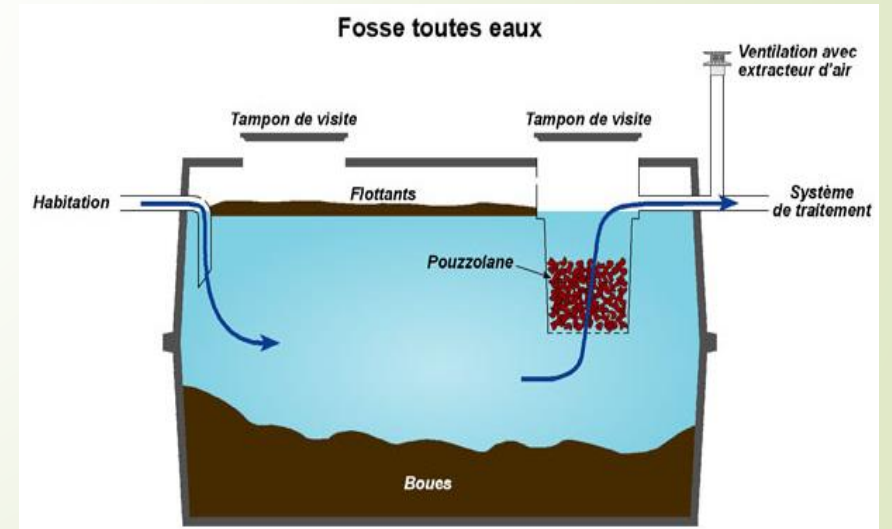
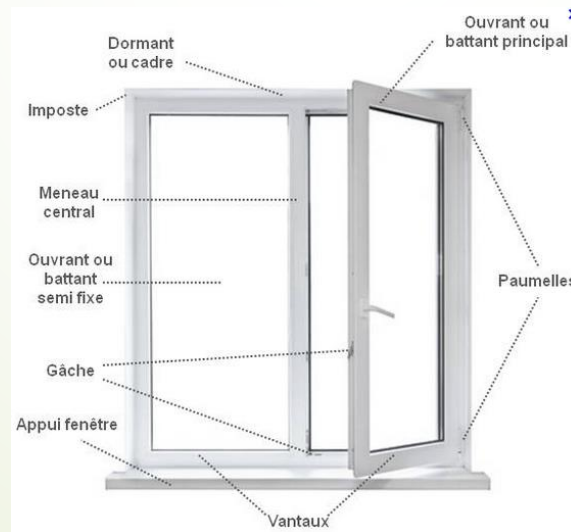
## Tous les 3 mois

- Activez la soupape de sécurité du ballon thermodynamique.
- Remplacer ou nettoyer les filtres de la hotte aspirante de la cuisine en fonction de son utilisation.
- Nettoyage manuel (si besoin) des grilles de bouche d'aspiration de la V.M.C et dépoussiérage des grilles d'aération des fenêtres et porte-fenêtres. (ne jamais les obstruer même en hiver)Vérifiez la ventilation mécanique contrôlée.
- Nettoyage des siphons de l'évier, lavabos, vasques, douche, baignoire
- Vérification des joints silicones d'étanchéité de l'évier, du bac à douche et de la baignoire.



## Tous les 6 mois :

- Nettoyage des gouttières, chenaux et regards des eaux pluviales (surtout en Automne).
- Contrôle des regards collecteurs de tout à l'égout. Contrôle du vide sanitaire lorsqu'il existe (/ termite).
- Assainissement individuel : nettoyage au jet du panier contenant la pouzzolane.
- Graissage des paumelles, serrures des portes, Lubrification (avec un aérosol à base de silicone) des glissières de volet roulant, des chemins de roulement des baies, des crémones d'ouvrants de menuiseries, des rouleaux de serrure 3 points ainsi que les mécanismes de volets roulants manuels.
- Dans la cuisine, dégraissez les grilles des bouches d'extraction d'air. (sdb, wc, cellier )



## Tous les ans :

- Entretien de la chaudière ou du groupe aérothermique par un professionnel agréé, vérification du liquide et purge des émetteurs de chaleur. Contrat d'entretien à passer dès la mise en route.
- Ramonage obligatoire du conduit de fumée de la cheminée ou du poêle. (voir tous les 6 mois)
- Vérification et dépoussiérage du groupe V.M.C.
- Vérification de l'aspect et de l'état des joints. Application d'un produit anti-mousse et lichens sur les façades exposées. Vérification des peintures et des menuiseries.
- Vérification des joints silicones d'étanchéité des sanitaires et remplacement si nécessaire, Nettoyer siphons et détartrage brise jet des mitigeurs.
- Vérifiez la toiture et le bon fonctionnement des tuiles. Enlevez les mousses à leur jonction car elles peuvent provoquer des infiltrations.



- Tous les 2 ans :

Passer une couche de lasure sur les volets et boiseries.

Faire vérifier le ballon par un professionnel et détartrer si besoin.

- Tous les 4 ans :

Assainissement individuel : la réglementation impose pour les fosses toutes eaux, une vidange au minimum tous les 4 ans. Cette opération ne peut-être effectuée que par une entreprise agréée. Conservez les justificatifs de vidange qui doivent spécifier les quantités de boues évacuées ainsi que le lieu où les boues de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

Nettoyer les murs, enlever les mousses.

- Tous les 5 ans :

Nettoyer et curer les canalisations, faire entretenir la fosse septique toutes eaux par une entreprise spécialisée. Nettoyage et traitement anti-mousse de la couverture. Traitement hydrofuge des façades si nécessaire.

- Tous les 10 ans :

Faire un ravalement de façades.



# 1. La toiture :

Ne pas fixer l'antenne TV ni la parabole au conduit de fumée.  
L'enlèvement des mousses et plus généralement de la végétation et des débris divers qui peuvent nuire au bon fonctionnement de la toiture.

**Tous les 5 ans** : Grattage des éléments atteints et nettoyage avec un produit. Ensuite, lavage au jet et éventuellement balayage. Après chaque coup de vent important, vérifiez d'éventuels déplacements de tuiles et repositionnez-les.

**Tous les ans** : maintien en bon état des gouttières et descentes en retirant tout ce qui risque d'empêcher la circulation de l'eau (feuilles, nids d'oiseaux, balles, etc...)



# 2. Le ravalement :

Quand apparait des mousses sur pignon exposé, à proximité d'une végétation intense, le nettoyage s'effectuera avec une brosse souple ou de préférence avec chiendent.

Dans certains cas, l'utilisation d'un système de nettoyage à eau froide forte pression devra être réalisée (attention à l'utilisation des surpresseurs style karchers)

La surface du mur peut laisser apparaître des microfissures. Ces fendillements, inhérents aux matériaux mis en œuvre, sont dans la majorité des cas sans influence sur la solidité de la maison et il est donc inutile de vous inquiéter.

### 3. Le Carrelage :

Leur entretien est réduit au minimum et s'effectue le plus souvent à l'eau claire (éventuellement additionnée d'un détergent courant) que l'on sèche soigneusement.

### 4. Les Plinthes :

Le joint, sous la plinthe, peut se détacher. Cela ne présente aucun danger ni signe d'affaissement mais plutôt une dilatation.

### 5. Sol plastique :

Exécution du ragréage obligatoire avant pose.

### 6. Plomberie :

Pour la robinetterie, après avoir coupé l'eau, on dévisse le mousseur du robinet, on extrait le joint usagé et on le remplace. Éliminer le tartre, en particulier celui qui se dépose sur le siège et graisser l'axe de la tête avant de la remonter.

Quand au siphon, démontez la partie inférieure du siphon pour procéder à son nettoyage. (lavabo qui se vide mal)





- Chasse d'eau qui fuit : Dévissez la tirette et retirez le couvercle. Régler le flotteur. Nettoyer le clapet et retirez les dépôts qui se trouvent dans la cuve.



- **7. Eau chaude électrique :**

Réglage thermostat : la température de sortie d'eau chaude doit se situer entre 55° et 60°.

Sur le groupe de sécurité : Manœuvrez le bouton de vidange à plusieurs reprises afin de décoller les dépôts de tartre.

Il est fréquent, lors de la mise en action du bouton de vidange, qu'un peu d'eau éclabousse à cause de la pression. La pression d'eau dans les canalisations intérieures ne doit pas dépasser 5 bars. Au-delà, il est nécessaire de monter un réducteur de pression afin d'éviter le gaspillage de l'eau chaude, les pertes d'eau par la soupape, les bruits dans les canalisations, l'usure de la robinetterie, les éclaboussements aux robinets.

**⚠ Attention au gel : n'oubliez pas de couper puis vider l'alimentation de votre robinet extérieur.**

**Si vous devez vous absenter en période de gel, fermer le robinet d'arrêt d'eau qui se trouve près du compteur et vidangez toute l'installation. Ne pas oublier de vidanger la chasse d'eau, la cuvette wc et le ballon d'eau chaude.**

**Isolez le compteur d'eau dans le regard au moyen de Polystyrène. Ne pas utiliser de laine de verre.**

## 8. Installation électrique :

L'installation électrique de votre construction a été réalisée conformément aux normes en vigueur et contrôlée par le CONSUEL.

C'est à partir du tableau coupe-circuit que s'effectue toute alimentation électrique de votre maison.

Un interrupteur DIFFERENTIEL protège votre installation.



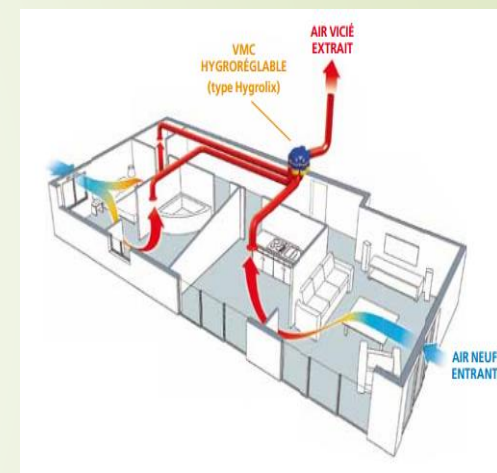
- En cas de panne :
- Une prise de courant ne fonctionne pas : Assurez-vous qu'elle n'est pas commandée par un interrupteur.
- Le disjoncteur ne tient pas ou saute régulièrement : Vos besoins, compte tenu de vos appareils, dépassent la puissance que vous avez souscrite auprès de l'EDF. Demandez une puissance supérieure à convenir avec l'électricien.
- Bien que la puissance soit suffisante, le disjoncteur saute régulièrement.
- Un de vos appareils est en défaut ou une rallonge est défectueuse : débranchez tous les appareils de la maison, enclenchez le disjoncteur, les rebrancher un par un jusqu'à ce que l'appareil en défaut fasse disjoncter.

## • 9 : Condensation :

L'occupation d'un logement produit normalement différents polluants (gaz carboniques, odeurs, fumées) et de la vapeur d'eau (respiration, cuisine, lavage, combustible du gaz ...) de 5 à 6 litres par jour et par personne.

D'où la nécessité de :

- Aspirer la poussière et brosser les grilles et bouches d'entrée d'air (séjour et chambre) tous les ans. Elles ne doivent pas être obstruées, ni recouvertes (rideaux, papiers, etc...)
- Nettoyer les bouches d'extraction (cuisine, WC, bains) tous les 6 mois pour éviter toute obstruction.
- Nettoyer et vider l'eau des gaines V.M.C . Vérifiez son bon fonctionnement en approchant un morceau de papier toilette de la bouche de ventilation. Si le papier est attiré vers la grille, la ventilation fonctionne.
- Passage sous les portes : L'air circule des entrées d'air en façade vers les pièces d'eau en passant sous les portes intérieures.
- Pour éviter les condensations qui développent les moisissures, on évacue la vapeur d'eau en chauffant et ventilant car l'air extérieur contient moins de vapeur d'eau que l'air intérieur ( même s'il pleut).



## 10. Quelles sont vos garanties?

Une fois la maison terminée, vous bénéficiez à compter de sa réception de trois garanties dites légales : parfait achèvement, bon fonctionnement et garantie décennale, comme le précise la loi du 4 janvier 1978.

Vos trois garanties légales démarrent à la date du procès-verbal de réception des travaux, laquelle est indiquée sur le procès verbal de réception. Vous avez signé ce document au moment de la remise des clés de votre maison.

### La garantie de parfait achèvement :

Régie par l'article 1792-6 du code civil, elle dure 1 an à compter de la réception de la maison. Si dans l'année qui suit la réception, des désordres apparaissent dans la maison, Claire Demeure prend en charge les réparations. Pour mettre en œuvre cette garantie, vous lui adresserez une lettre recommandée avec accusé de réception décrivant précisément les problèmes.



Cette garantie ne prend pas en compte les travaux destinés à remédier aux effets de l'usure normale et de l'usage de la maison.

### La garantie de bon fonctionnement :

Réglémentée par l'article 1792- 2 et 3 du Code civil, elle dure deux ans.

La garantie biennale couvre les éventuels défauts touchant les éléments dissociables de la construction.

### La garantie décennale :

Cette garantie dure 10 ans à compter de la réception de la maison (9 ans à compter de l'échéance de la garantie de parfait achèvement).

Elle couvre les dommages affectant la solidité de la maison et ceux concernant les équipements indissociables du gros œuvre. Elle concerne par exemple les fissures graves des murs, un important affaissement de dallage, un effondrement de charpente, etc... Elle vous protège également contre les défauts qui rendent la maison impropre à l'habitation. Comme l'infiltration d'eau dans la maison par une fissure dans la façade ou par la toiture, ou encore une rupture de canalisation encastrée dans un plancher.

### L'assurance Dommage ouvrage :

La garantie décennale est mise en œuvre par votre assurance dommages-ouvrage, en dehors de toute recherche de responsabilité. Si un sinistre de nature décennale apparaît sur la maison pendant la durée de la garantie, il vous suffit de faire une déclaration de sinistre à l'assureur en Dommages Ouvrage par lettre recommandée. Après expertise, celui-ci vous indemnise et se retourne ensuite contre le responsable. Votre contrat indique les délais et les modalités de déclaration.

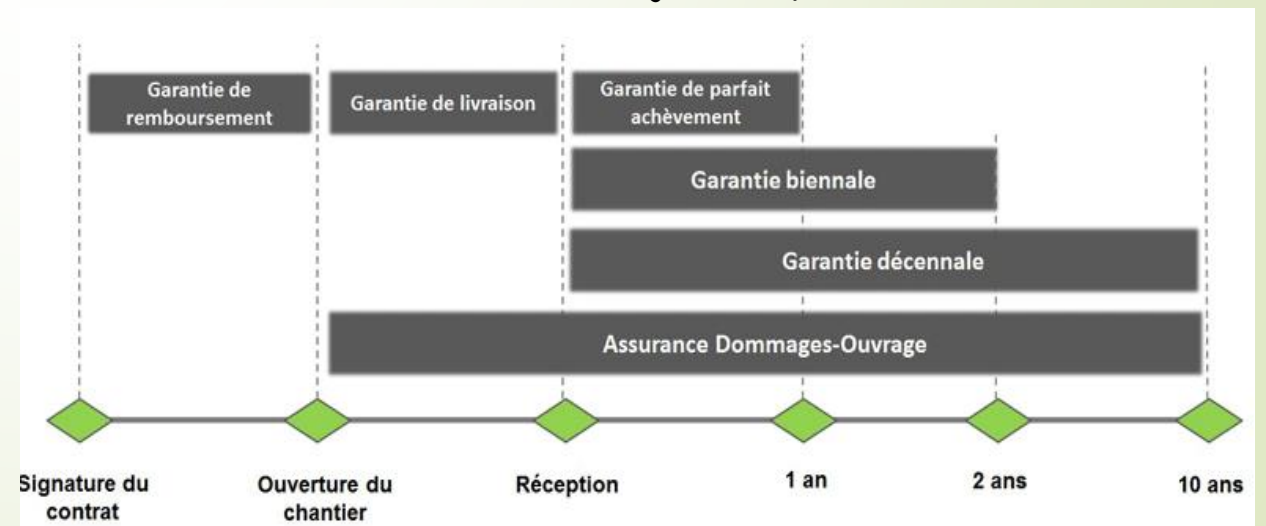
En général, vous avez au minimum 5 jours pour remplir les formulaires.

Lorsque votre assureur les reçoit, il a 60 jours pour réaliser l'expertise et vous transmettre ses conclusions ainsi que les mesures qu'il compte prendre et le montant des indemnités. Vous avez quant à vous huit jours pour éventuellement récuser l'expert désigné par l'assureur.

Au terme des 60 jours, ce dernier peut demander, avec votre accord, 90 jours supplémentaires pour l'expertise. Si ces 60 jours sont dépassés et que vous n'avez pas donné votre accord pour la prolongation, informez votre assureur; notez que dans ce cas, la garantie vous est acquise quoi qu'il arrive.

Sans réponse de l'assureur dans les 90 jours qui suivent la réception de votre déclaration, vous pouvez entamer les travaux vous-même, après en avoir informé l'assureur et selon les conclusions de l'expert.

Si vous contestez le montant de l'indemnité, vous pouvez exiger les trois quarts des sommes en jeu à titre d'avance. L'assureur doit vous indemniser dans les 15 jours qui suivent les conclusions de l'expert.



## • FISSURES ET GARANTIES :

Comme nous vous l'avons précisé dans la partie consacrée à l'entretien des murs, l'apparition de fissures est fréquente dans les maisons neuves. La plupart d'entre elles sont normales et ne présentent pas de caractère de gravité. Mais dans de rares cas, elles peuvent aussi être plus sérieuses. En termes de garanties légales, la législation décrit deux grandes catégories de fissures.

- **Les fissures qui mettent en cause la solidité, la stabilité et la durabilité de la construction : elles sont prises en charge par la garantie décennale.**
- **Les fissures d'ordre esthétique, qui peuvent apparaître dans les enduits ou sur les sols carrelés sans provoquer de décollement du carrelage : Elles ne sont pas prises en compte par la garantie décennale.**



- **Les fissures de façade : ce sont des fissures sans gravité qui ne compromettent pas la solidité de la maison**
  1. Les fissures de retrait : elles apparaissent au contact d'éléments d'âge et de structure différents (joints de ciments et blocs de maçonnerie, en milieu de façade sur l'enduit, etc..)
  2. Les fissures de mouvement : Elles sont dues aux variations de température et d'humidité. (jonction blocs de maçonnerie et menuiseries)
  3. Les fissures de dilatation : Verticales, elles apparaissent lors de fortes variations thermiques (dilatation en été, rétractation en hiver). Ainsi, une façade longue de plusieurs mètres se dilate de quelques millimètres en été.

Dans la mesure où elle est liée aux plafonds et planchers, les contraintes subies peuvent engendrer des fissures verticales sans danger pour la maison. Par ailleurs, ces fortes variations thermiques peuvent aussi créer des micro fissures au niveau plafond.

- Les fissures de dalle :  
Horizontales, elles surviennent à hauteur du plancher. Elles sont provoquées par une très légère rotation des appuis du plancher sur le mur, la maison s'adaptant progressivement au terrain.
- Les fissures de sols : Le retrait des matériaux ou de fortes variations de température peuvent générer des microfissures filiformes dans un revêtement de carrelage ou sur les joints en ciment. Elles sont prises en charge par la décennale uniquement si le carrelage se décolle de son support.





## Formalités

### VOS ASSURANCES :

Lorsque la couverture de la maison est posée, c'est l'acquéreur qui devient responsable de l'ouvrage. Vous devez ainsi souscrire une assurance qui couvre les risques d'incendie. Le plus souvent gratuite, cette police ne remplace pas l'assurance multirisques habitation que vous devez obligatoirement souscrire lorsque la maison est terminée et que sa garde juridique vous est transférée.

### VOS CERTIFICATS :

L'attestation Consuel rempli par Claire Demeure qui l'envoie à EDF, ce document certifie que l'installation électrique a été réalisée dans les règles de l'art. Vous en avez besoin pour demander à EDF de brancher l'électricité.

La conformité Gaz de France remplie par Claire Demeure ou par la société sous-traitant agréé GDF, ce document atteste de la conformité de votre installation à la réglementation. Il vous est nécessaire pour que GDF procède au raccordement de votre maison au réseau gaz naturel. Le certificat de conformité certifie que l'ensemble des travaux est conforme aux règles de construction et, le cas échéant, au règlement de lotissement. Il vous garantit que les dispositions du permis de construire ont bien été respectées.

## L'attestation thermique : (respect de la réglementation RT 2012)

- La délivrance de cette attestation est liée à la prise en compte de la réglementation thermique, en vérifiant : les 3 exigences de résultats de la RT 2012 (besoin bioclimatique, consommation d'énergie primaire, confort d'été) la cohérence entre l'étude thermique qui a été conduite et le bâtiment construit.

- Les dernières formalités :

Dès la maison terminée et réceptionnée, abonnez-vous aux différents services nécessaires à la vie quotidienne : électricité, gaz, eau, téléphone. Et si vous le souhaitez, vous pouvez aussi vous abonner à la TV par câble ou satellite, à Internet... Par ailleurs, prenez contact avec vos voisins, votre mairie, centre des impôts pour connaître les différentes taxes locales. Envoyez à la mairie et à la banque l'attestation « achèvement des travaux » et conformité RT2012,

1. *Si vous utilisez un nettoyeur haute pression, employez une buse large, n'insistez pas sur le point particulier et ne dépassez pas 5 bars de pression : vous risqueriez de détériorer votre enduit.*
2. *Si vous comptez orner votre façade avec des plantes grimpantes, éviter le lierre. Ses racines peuvent abîmer l'enduit. Vigne vierge ou glycine ne posent aucun problème.*  
*Que faire en cas de fissure : Une maison, ça vit. Une fois terminée : elle va sécher, bouger, se tasser, etc.. L'apparition de micro fissures est inévitable. Le plus souvent, elles n'ont qu'un impact esthétique sur la construction. En revanche, des fissures dites de tassement peuvent se manifester. Elles peuvent s'aggraver au fil du temps, provoquant des problèmes d'étanchéité, notamment des infiltrations d'eau. Seul un professionnel est en mesure de remédier à ces désordres.*



3. Intervenir sur la toiture, c'est avant tout respecter toute une série de précautions pour éviter les chutes. Vous pouvez, pour éviter tout risque, faire appel à un professionnel. Si tel n'est pas le cas, ne montez jamais sur un toit mouillé ou humide. Dans la mesure du possible, attachez-vous.

4. N'oubliez pas les pièces mobiles. Une fois par an, graissez les gonds avec une graisse consistante et huilez les serrures.

5. Attention en cas de remplacement d'une vitre, veillez bien à choisir le même type de matériel pour préserver les qualités d'isolation de la fenêtre.

6. Pour ne rien abîmer :

Lorsque vous nettoyez les vitres, n'utilisez jamais de grattoir : vous risquez de les rayer.

Lorsque vous réalisez des travaux de peinture, protégez les joints des fenêtres et des portes.

La peinture provoque en effet leur durcissement, ce qui nuit à l'étanchéité et les rend fragiles.

De même, protégez les menuiseries pour éviter les projections et autres tâches.

Les rails des baies et portes coulissantes ne doivent jamais être peints, sous peine de freiner voire bloquer leur mouvement.

Ne calfeutrez jamais les dessous des portes intérieures pour ne pas gêner ni empêcher la circulation de l'air à l'intérieur de la maison. Ne démontez pas les ressorts de la porte de garage : elle risque de se décrocher.

7. Si vous choisissez de poser vous-même le parquet, n'oubliez pas que la chape doit complètement sécher, ce qui dure en moyenne un mois par centimètre d'épaisseur. S'il reste de l'humidité, les lames risquent de gondoler.

8. Vérifiez les joints d'étanchéité des lavabos, baignoires et vasques avec régularité. Si nécessaire, refaites-les tous les ans avec des produits spécifiques, comme le silicone sanitaire anti moisissures. N'oubliez pas non plus de refaire régulièrement les joints de tous les angles des parois revêtues de faïence. Vous éviterez ainsi les infiltrations.

9. Vous comptez vous absenter plusieurs semaines de chez vous? Pour éviter les mauvaises odeurs dues à l'évaporation d'eau dans les tuyaux, versez-y un peu d'huile. En période hivernale, purgez le robinet extérieur avant qu'il ne gèle.

10. Laissez toujours libre accès aux siphons et autres robinets d'alimentation en eau, qui doivent toujours être facilement accessibles.

Pour la cuisine et salle de bain : ces deux pièces sont équipées d'une liaison dite équipotentielle. Ce qui signifie que tous les éléments métalliques sont reliés à la terre par des fils vert et jaune. Votre sécurité est ainsi assurée, puisque la formation d'électricité statique en présence d'eau n'est plus possible. Si vous intervenez sur un appareil raccordé (le siphon métallique d'un évier par exemple), n'oubliez jamais de reconnecter ces fils vert et jaune.

11. Pour éviter tout risque de condensation, vous devez impérativement suivre les conseils suivants :

N'obturez jamais les bouches d'aération. Laisser la VMC fonctionner 7j/7 et 24h/24, mettez la sur position 2 lors de fortes émissions de vapeur, entretenez le système et n'oubliez pas de changer les piles des VMC hydroréglables.

12. Pour bénéficier de la garantie du fournisseur, vous devez signer un contrat d'entretien.

13. Si vous disposez d'une chaudière à ventouse, ne bouchez jamais la sortie de cette dernière. De même, n'obstruez jamais les grilles d'entrée d'air frais situées dans le local chaufferie ni les grilles d'extractions, positionnées en hauteur.

14. Chauffage électrique : Pour bénéficier de la même température dans deux pièces distinctes, les réglages peuvent être différents. La situation et l'exposition de ces pièces peuvent varier. La nuit, lorsque vous quittez la maison, ne baissez pas la température de plus de 4°C. Vous dépenserez davantage d'électricité pour retrouver par la suite l'ambiance de confort. Ne coupez pas le chauffage dans une pièce inoccupée. Vous refroidiriez l'ensemble de la maison, provoquant ainsi une surconsommation. Coupez les radiateurs lorsque vous ouvrez une fenêtre. Pensez à changer les piles des thermostats d'ambiance une fois par an. Un convecteur ou un radiateur électrique ne doit jamais être couvert.

15 . Contrôlez la température lors des premières utilisations. Une montée en puissance trop forte risque de provoquer une dilatation de l'installation, entraînant ainsi des fissures voire des ruptures.

16 . Si vous posez des poteaux en bois pour par exemple soutenir une pergola, un porche ou un auvent, ne scellez jamais leur base dans du béton. Si l'eau de pluie ne peut pas s'évacuer, le bois pourrira. Ainsi, les poteaux seront de préférence installés sur des platines métalliques à quelques centimètres du sol.

17 . Une fois la maison terminée et réceptionnée, constituez-vous un dossier contenant tous les documents : plans et notice descriptive, contrat de construction, documents légaux concernant le terrain, notices techniques des différents appareils, contrats d'assurance (dommages-ouvrage et multirisques habitation), devis et facture travaux que vous avez-vous-même réalisés, contrat d'entretien, courrier touchant à votre projet, ) .

18 . Si vous avez demandé à ce que votre sol de garage soit livré brut, nous vous recommandons de mettre en place une chape avec revêtement afin de rattraper le niveau du seuil.

Cela permettra à l'eau de pluie pouvant pénétrer par la porte du garage lors de vents forts de rester « piégée » derrière le seuil.

19 . La consommation d'eau chaude sanitaire est d'année en année toujours croissante : limitez votre consommation en ayant un comportement citoyen. On peut réduire et limiter ses consommations d'eau chaude sanitaire par la mise en œuvre de douchettes économes et d'économiseurs d'eau ( réducteurs de débit) sur les robinets et les mitigeurs pour éviter les gaspillages.



*En France, une famille dépense en moyenne près de 2400€ / an pour s'éclairer, se chauffer, alimenter les appareils électroménagers. Comment réduire la facture de + de la moitié?*

- **Economiser l'eau :**

Les fuites entraînent un gaspillage d'eau soit environ 15 à 20% de la consommation d'eau d'un ménage. Comptez près de 100 euros /an pour un robinet qui fuit et 600 euros pour une chasse d'eau défectueuse.

- **Une douche** plutôt qu'un bain (la douche consomme 70% moins d'eau)
- **Le mousseur** : une fois qu'il est vissé sur le bec du robinet, l'eau qui s'écoule est mélangée à de minuscules bulles d'air, réduisant le débit de moitié mais pas la pression.
- **Le classement énergétique** : Les lave-linges et lave-vaisselles sont classés de A à G du + au - économe en eau. Le prix des modèles les mieux notés est + élevé, mais l'investissement est vite rentabilisé : entre la classe A et la classe C, on économise jusqu'à 7 m<sup>3</sup> sur sa consommation annuelle.
- **Un confort d'été optimal :**
  - **Le « stop douche »** : il se fixe entre le robinet et le flexible et permet de couper momentanément le débit d'eau sans perdre le réglage de la température.
  - **La pomme de douche économique** : Comme le mousseur, ce dispositif fractionne les gouttes d'eau pour leur donner une surface de contact avec la peau plus importante. Vous économisez 50% de votre consommation sans perdre en efficacité.
  - **Le réducteur de débit** : Vissé entre le flexible et la pomme de douche, il réduit le débit d'eau de moitié tout en gardant la même pression de jet. Vous pouvez ainsi baisser le débit de 25 à 10 l/min.

En été, évitez d'ouvrir en grand les baies pour préserver la température intérieure de la maison. En revanche, sur-ventilez la nuit pour la rafraîchir.

## Réduire sa facture de chauffage :

Chaque degré en moyenne donne une économie entre 5% et 7%. Surchauffer coûte cher.

Trouver le juste milieu ! Pensez à fermer les volets dès que la nuit tombe, ils représentent une couche supplémentaire de « protection » entre l'air froid et vous.

Lorsque vous aérez, coupez le chauffage et aérez d'un coup en ouvrant les fenêtres en grand pendant 2-3 minutes, plutôt que de laisser entrebâillés pendant un quart d'heure.

Évitez de couper le chauffage dans une pièce quand vous n'y êtes pas pour le rallumer quelques temps avant d'y retourner.

On use plus d'électricité à réchauffer une pièce en la passant par exemple de 15 à 20°C qu'en laissant le chauffage à une température moyenne toute la journée.

### Dépoussiérez vos émetteurs :

Enlever la poussière permet de laisser passer la chaleur, qui se propage mieux et plus loin. Le radiateur ne souffre plus à surchauffer constamment, et dure plus longtemps !

### Laisser la chaleur se diffuser :

Pour que l'air chaud circule plus aisément, laissez les portes des pièces ouvertes. Ce bon geste se vérifie surtout dans le cas d'un chauffage par poêle à granulés.

## Réduire sa consommation électrique :

Ne laisser aucun appareil électrique en veille (gaspillage de 10%)

Favorisez les heures creuses (de 22h30 à 6h30 en général cela varie en fonction des régions) car l'électricité y est 40% moins chère.

Le classement énergétique : choisissez des appareils à basse consommation. (classe A plus chère mais consomme 10 fois moins)



### Utilisez des ampoules basse consommation

Remplacez vos ampoules traditionnelles par des ampoules à économies d'énergies (ampoules basse consommation, ampoules LED) qui durent 3 fois + longtemps et consomment 3 fois moins. Pensez également à profiter au maximum de la lumière du jour ...gratuite !

### Entretenez votre réfrigérateur :

Dégivrez régulièrement votre réfrigérateur avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm d'épaisseur, ce qui vous permettra d'économiser jusqu'à 30% de sa consommation d'électricité.

En nettoyant régulièrement le radiateur de votre appareil, vous réaliserez des économies d'électricité et sa durée de vie en sera allongée.

### Utilisez votre congélateur de manière optimale :

Le rendement optimal de votre congélateur est obtenu quand il est au  $\frac{3}{4}$  plein. En fait, le froid s'auto entretient en quelque sorte grâce à ce que contient votre congélateur. Pour faire en sorte qu'il soit toujours au  $\frac{3}{4}$  plein alors qu'il est vide vous pouvez ajouter des bouteilles d'eau remplies à moitié.

En nettoyant régulièrement le radiateur de votre appareil, vous réaliserez des économies d'électricité et sa durée de vie en sera allongée.

### Utilisez votre plaque électrique de manière optimale :

Si vous utilisez une plaque électrique, éteignez la plaque 5 min avant la fin du temps réel de cuisson. Il y aura assez de chaleur emmagasinée dans la plaque pour finir la cuisson.

Lorsque vous faites bouillir de l'eau pour cuire vos pâtes par ex, pensez à mettre un couvercle sur votre casserole. L'eau va bouillir beaucoup plus vite. Pour faire bouillir une casserole d'eau qui n'est pas couverte il faut 4 fois plus d'énergie que pour faire bouillir une casserole couverte.



ATTESTATION

Nous soussignés,

M. ....

Mme.....

Demeurant à :

.....

.....

33.....

Certifions avoir reçu ce jour le guide d'entretien d'une maison individuelle établi par la SARL CMCD CLAIRE DEMEURE livré lors de la livraison. Ce livret est à rajouter dans votre dossier de construction et à disposition.

Fait à  
Le

ATTESTATION

Nous soussignés,

M. ....

Mme.....

Demeurant à :

.....

.....

33.....

Certifions avoir reçu ce jour le guide d'entretien d'une maison individuelle établi par la SARL CMCD CLAIRE DEMEURE livré lors de la livraison. Ce livret est à rajouter dans votre dossier de construction et à disposition.

Fait à  
Le

Recommandez CLAIRE DEMEURE

*Claire Demeure*

Parrainez un(e) proche, un(e) ami(e), une relation professionnelle et partageons ensemble le plaisir de cette collaboration.

Nous leurs réserverons le meilleur accueil et un accompagnement conforme aux exigences de nos engagements.

Nous vous remercions de votre confiance et vous donnons rendez-vous très prochainement.

***CHEQUE CADEAU 500 €***



**COUPON DE PARRAINAGE**

**PARRAIN**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_



: \_\_\_\_\_

@: \_\_\_\_\_

**FILLEUL**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_



: \_\_\_\_\_

@: \_\_\_\_\_

## COUPON DE PARRAINAGE

### PARRAIN

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

### FILLEUL

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

✂ .....

## **COUPON DE PARRAINAGE**

### PARRAIN

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

### FILLEUL

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_